

Poste :

- **Professeur certifié ou agrégé de Lettres ou de Langues**
- **Référence : 010-047-L0202**

Lieu d'exercice :

Collège Georges Charpak – 01173 GEX

Les besoins sont de 2 postes

Projet d'établissement et présentation de la structure :

<https://georgescharpak.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Le territoire sur lequel est implanté le collège G. Charpak est situé dans le bassin Est de l'académie de Lyon, dans l'Ain, à côté de Ferney-Voltaire, dans une région frontalière avec la Suisse. Etablissement à forte ouverture internationale et éloigné du centre de l'académie. Accueil d'un public à compétences linguistiques variées et hétérogènes.

Il est recommandé d'être véhiculé.

Missions :

- Développer l'enseignement des lettres modernes en proposant aux élèves un enseignement de qualité, attractif et innovant ;
- Coopérer avec les équipes de professeurs dans la conduite de projets éducatifs et pédagogiques, parfois interdisciplinaires, et collaborer à la définition des objectifs et de l'évaluation dans le cadre du projet d'établissement.
- S'engager dans la vie de l'établissement en s'inscrivant dans un cadre collectif.

Compétences et/ou aptitudes attendues

- Expérience dans l'enseignement des Lettres modernes et dans les composantes de la discipline (littérature, étude de la langue française, didactique de la discipline).
- Connaissance des programmes d'enseignement du français dans le secondaire.
- Maîtrise de la variété du français, oral et écrit, valorisé dans le cadre scolaire ;
- Ouverture culturelle et artistique appréciée.
- Aptitudes à travailler en équipe.
- La certification complémentaire FLE n'est pas exigée, mais constitue une plus-value.

CONTACT :

Pour toute question concernant votre candidature :

Pour toute question concernant le poste et ses enjeux pédagogiques :

Contactez le chef d'établissement

ou

Vincent Tuleu, IA-IPR de Lettres.

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/2d-public-mouvement-interacademique/>

Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.